



Aéroports de Paris

Maintenant, cela suffit !

Depuis le 8 février, le Président a pris une décision: liquider l'escale ADP.

Avec beaucoup d'hypocrisie et de complicité, le PDG prétend défendre l'escale...au sein du groupe! En clair, le seul plan «Graff», c'est la liquidation de tous les emplois ADP, et le transfert d'activité vers une nouvelle filiale à 100% ADP, produit de la fusion des 6 (ou 7 ???) filiales actuelles à 100% ADP.

Que dit la loi ?

En cas de transfert total d'une activité vers une société «écran», à 100% propriété de la maison mère, ce sont les contrats de travail qui sont transférés sans modification, et dans la continuité. Quand certains vous disent que cela implique la perte du statut, ils vous mentent!

Certes, les employeurs peuvent au bout d'un an (et trois mois) réunir les syndicats pour opter pour un statut commun: et pourquoi pas le statut du personnel?

Le statut du personnel permet en effet de travailler en situation de détachement ou mise à disposition pendant deux ans, renouvelables...à vie.

Que disent les politiques?

Lorsque la loi changeant le statut d'ADP a été discutée, combattue, le gouvernement actuel s'était engagé, en engageant «sa famille politique», sur trois points forts:

- l'état reste majoritaire dans le capital;
- le statut du personnel est préservé;
- l'unicité d'ADP dans son périmètre actuel est maintenue.

Le 8 mars, les représentants du Ministère ont répondu que l'unicité d'ADP était maintenue...dans le groupe! Quant aux «négociations» sur le plan social, (comprendre négocier les licenciements mouillés des collègues pour éviter les licenciements secs), elles ne peuvent avoir lieu qu'avec la complicité d'organisations syndicales.

En effet, sans accord sur la «gestion prévisionnelle des emplois et de la compétence», la Direction ne peut pas mettre en œuvre les contrats de mobilité, nouvelle invention du gouvernement. Il s'agit d'un licenciement exonéré de cotisations sociales!

Tous les coups sont-ils permis?

Profitant d'un vide politique, les patrons des entreprises semi-publiques se croient tout permis, le gouvernement leur donnant le feu vert, promettant probablement récompense...si ils sont réélus et qu'il n'y a pas de vagues. Graff pourra être remercié par la Commission européenne pour avoir «régulé» le problème de la séparation juridique, sans directive!

Tous en grève vendredi 13, et au-delà!

FO se félicite des différents préavis déposés, tant par la CFDT pour le samedi 14, que par la CGT pour Orly et Raspail avec différents préavis.

Le 8 mars, nous étions massivement en grève. Cela n'a pas suffi, la direction et le gouvernement ont conclu à «aucune perturbation», comme d'habitude.

Face à un tel mépris, seule l'action directe peut faire réagir les politiques qui font la sourde oreille, attendant les élections...politiques. Le préavis FO est à durée indéterminée, à compter de jeudi minuit.

Roissy, le 10 avril 2007